

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau milieux naturels et
biodiversité

Affaire suivie par : Christelle VETILLARD
Tél : 05 58 51 30 14
Mèl : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Compte-rendu de réunion

Mont de Marsan, le 18/08/2021

Objet	Comité de pilotage du site Natura 2000 des Coteaux du Tursan
Date	01/07/21 à Castelnau-Tursan
Présents	LAMARQUE Marie-Jo et DUCOS Maylis : Société Française d'Orchidophilie LABORDE Hélène : Conseil Départemental 40 GUICHANE Roland : Maire de Castelnau-Tursan PASSICOS André : Maire de Pimbo DULUCQ Alain : Maire de Payros-Cazautets BORTHAYRE Guy : Elu de Miramont-Sensacq LAFENETRE Jacques : Agriculteur de Classun DUFRECHOU Jacques : Président de Landes Nature DUPOUY Hervé : EARL de Maouhum HEDIARD Marine et LEMOINE Suzy : Landes Nature FUMEY Emilie : CEN Nouvelle-Aquitaine ROSSI Franck : DDTM 40

Synthèse

1 - Actualités : Franck ROSSI, DDTM des Landes

- Réglementaire : attente des nouvelles dispositions / organisation du nouveau dispositif en 2023 de la Région Nouvelle Aquitaine sur la prise en charge des demandes de subvention Natura 2000 pour les années à venir. La date limite de dépôt des demandes de paiement est fixée au 31/01/2025.

2 – Bilan de l'animation : Suzy LEMOINE et Marine HEDIARD, Landes Nature (cf diaporama)

Ce site Natura 2000 est située sur 12 communes et représente 1000 ha. Le site est très dispersé. Le dernier COPIL a été réuni il y a 2 ans.

Volet communication :

- Trois kakémonos sont à disposition des collectivités pour information. Ils récapitulent les habitats et espèces du site.

Landes Nature anime également une page Facebook qui compte plus de 1000 abonnés @LandesNature.

- publication du 4ème – Écho des Coteaux de mars 2020 présentant le dispositif Natura 2000 aux nouvelles équipes municipales.

Cette lettre est disponible sur le site :

<http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr/>

- pour 2022, sortie pour observation des orchidées prévue en mai et publication d'une lettre informative sur les dernières actualités.

Volet des dispositifs d'aides :

Pour les exploitants agricoles, les mesures agro-environnementales et climatiques ou MAEC : indemnité à l'hectare avec un cahier des charges à respecter.

De 2016 à 2019 : 188 ha et 10 mares engagés pour un montant global de 238 000 €.

En 2021, les contractants de MAEC de 2016, qui arrivaient à terme, ont pu être re prolongés d'un an. Il était aussi possible pour de nouveaux agriculteurs de s'engager pour un an.

Un nouvel appel à projet sera rédigé à l'automne 2021 pour reconduire ces mesures en 2022.

Pour les propriétaires privés, les contrats Natura 2000 :

Les aides pour la restauration des milieux naturels sont variées et peuvent cibler différentes actions (pâturage, bois de sénescents, débroussaillage ...).

De 2016 à 2020, il y a eu 3 contrats :

- 1 sur Clèdes avec entretien et gestion pastorale,
- 1 sur Miramont-Sensacq avec chantier de restauration de milieux ouverts,
- 1 sur Castelnau-Tursan pour une restauration de pelouses marnicoles avec chantier de débroussaillage et mise en place d'équipements pastoraux.

Un nouveau contrat a été déposé par le Conservatoire d'Espaces Naturels en 2021.

Pour rappel : Les propriétaires privés bénéficient d'une prise en charge de 100 % sur leur projet et les collectivités de 80 % de prise en charge sur les actions investissement et 100 % sur les autres.

Volet amélioration des connaissances :

En 2017, il y a eu un inventaire de la végétation des mares. 48 mares recensées sur le site dont 41 ont fait l'objet d'un inventaire.

Parmi elles, seulement 7 mares accueillent des characées (algues évoluées) qui caractérisent le bon état écologique de la mare.

En 2018 – 2020, il a été réalisé un inventaire des papillons avec recensement du Damiers de la succise, du Cuivré des marais et de l'Azuré du serpolet.

En 2021 – 2022, l'étude concerne l'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles (habitat 6210). Deux méthodes d'évaluation existent, celle développée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et celle du Muséum National d'Histoire Naturelle. Les deux méthodes sont testées et seront comparées.

3 – Présentation des missions du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine et du contrat de Castelnau-Tursan : Emilie FUMEY, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Le Conservatoire des Espaces Naturels, est une association de loi 1901 de protection de la nature.

Elle a 5 missions qui sont : Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser et Animer.

Le CEN, c'est : 310 agriculteurs partenaires, 7 réserves nationales et régionales en gestion, 41 sites Natura 2000 en animation et 103 sites ouverts au public.

Dans la feuille de route Néo Terra de la région Nouvelle-Aquitaine, l'axe 8 concerne la préservation de la biodiversité. L'objectif fixé auprès du CEN est de doubler les surfaces en maîtrise foncière sur les zones prioritaires soit plus de 2 500 ha. Pour y parvenir, les partenaires financiers accompagnent le CEN (Agence de l'Eau sur les zones humides, les Départements, les Collectivités et Nature&Découverte) qui peut également s'appuyer sur un nouvel outil, l'Obligation Réelle Environnementale (ORE).

Cette ORE permet de sanctuariser une ou plusieurs parcelles, le propriétaire s'engage à respecter une série de mesures pour une durée définie. Si un nouveau propriétaire vient à acheter ce terrain, il sera dans l'obligation de poursuivre ce qui est prévu dans le contrat pour la durée préalablement définie. Ce contrat est signé devant notaire, ce qui renforce son application.

Acquisition de parcelles sur Castelnau-Tursan

Le CEN vient d'acquérir 6 ha pour 23 000 € environ.

Ces parcelles sont caractérisées par la présence de 9 orchidées rares sur environ 1 hectare. Le contrat déposé a pour but de débroussailler une partie de coteaux puis de l'équiper en vue d'une gestion pastorale.

Le CEN recherche d'autres parcelles à acquérir sur le site des Coteaux du Tursan.

7 - Interventions

Pas de questions diverses

8 – Visite terrain

Présentation des parcelles acquises par le CEN en fin de réunion